

Titre du projet concerné : PROJET ÉOLIEN PARC DES MOULINS

1. Présentation et intérêt porté au projet

Résidents de Inverness et propriétaires d'une maison ancestrale sur le chemin Craig, nous avons acheté cette ferme en 2005, suite à des recherches de plus de 2 ans dans différentes régions du Québec (Charlevoix, Bas St-Laurent, Côte sud et Portneuf). Nous avons été littéralement charmés par la beauté du paysage, particulièrement celui entourant la résidence, intersection du rang 8-9 et du Chemin Craig qui nous donne une perspective de l'ensemble de la vallée de Kinnear's Mills. La beauté de la région au grand complet nous a convaincus de nous y installer et d'investir. Ce fut un coup de foudre ! Nul besoin d'en rajouter pour comprendre à quel point le débat actuel sur l'implantation d'un parc éolien industriel de 78 éoliennes de 450 pieds de haut, peut nous affecter et nous interpeler.

Situés sur un chemin historique, dans une municipalité touristique et patrimoniale, près de 2 autres municipalités, St-Jacques de Leeds et Kinnear's Mills de même attrait, nous avons été consternés d'apprendre la possible réalisation d'un tel projet éolien à proximité et en zone habitée. C'était vraiment la dernière chose à laquelle nous nous attendions ici. Nous avons perdu beaucoup d'enthousiasme à mettre de l'énergie et à investir de l'argent pour embellir la maison, la vieille grange, aménager la terre et développer l'érablière. Nous sommes déjà très attachés à l'endroit. Ce qui nous a attirés à investir de notre énergie, notre cœur et nos économies, c'est précisément l'intégrité et la beauté du paysage. Nous sommes convaincus qu'elles seront grandement altérées par la réalisation du projet.

Comme des centaines et milliers de Québécois, nous sommes pour le développement d'énergies renouvelables. Nous suivons de prêt l'actualité concernant le développement éolien au Québec depuis 2 ans. Initialement nous favorisons tout à fait cette forme d'énergie. Considérant tout ce que nous savons maintenant (rentabilité pour les contribuables québécois, rendement net, performance dans notre climat nordique,

impacts négatifs, modèle de développement québécois), nous ne sommes plus convaincus de la valeur de ce choix dans le contexte actuel Québécois et plus spécifiquement du projet du Parc des Moulins. Nous avons beaucoup de préoccupations et d'interrogations.

2.Préoccupations liées au projet

Voici, outre les impacts sonores et environnementaux (déboisement, érosion, béton), nos principales préoccupations : impacts négatifs sur les paysages et le patrimoine, baisse anticipée de la valeur foncière des propriétés, modèle et stratégie de développement québécois de l'énergie éolienne et acceptabilité sociale :

2.1.Impacts sur les paysages, le patrimoine et la valeur foncière des propriétés

La Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal démontre clairement un lien entre les notions de santé, de bien être et le paysage. Les recherches démontrent que l'attrait des personnes à venir s'installer dans un endroit dépend en grande partie de la beauté des paysages ou de l'environnement, que ce soit en milieu rural ou urbain. Le gouvernement du Québec subventionne actuellement cette Chaire de recherche pour la mise en valeur des paysages de la Ville de Saint-Hyacinthe pour attirer des Québécois à venir s'y installer (Terre de chez nous, été 2009). D'un autre côté, il s'apprête à supporter un projet de développement éolien qui détruira un des plus beaux paysages du Québec, à proximité d'un centre urbain, Québec.

Toujours selon les chercheurs, il est essentiel de reconnaître de manière formelle que la qualité des paysages et des cadres de vie constituent un levier de développement économique des milieux ruraux et urbains. En effet, il est aujourd'hui acquis que les actions posées sur la qualité des territoires et des cadres de vie sont porteuses de valeur ajoutée au plan économique (ex. valeur foncière accrue, fréquentation) comme

au plan social (ex. qualité de l'environnement, confort, bien être et sécurité). Le gouvernement, par ses Lois, règlements, politiques et programmes, doit permettre le développement des régions selon leurs caractéristiques propres et créer les conditions nécessaires à l'identification et l'application de solutions spécifiques adaptées à chaque réalité géographique, économique et sociale.

Le projet implique directement 3 municipalités dont les caractéristiques sont très différentes . Kinnear's Mills, la bucolique, patrimoniale, touristique, située dans un paysage extraordinaire, St-Jean de Brébeuf, très beaux paysages, plutôt agricole mais non patrimoniale et Thetford mines, dont l'économie était anciennement basée sur le secteur minier, secteur en décroissance depuis plusieurs années. Ces 3 municipalités sont elles aussi entourées des municipalités patrimoniales et touristiques telles que St-Jacques de Leeds et Inverness toutes aussi magnifiques au regard du paysage. Comment concilier le développement éolien dans cette mosaïque de contextes spécifiques. Les impacts de ce projet dépassent les municipalités impliquées et l'enjeu devient régional. Les intérêts et orientations ne sont pas réconciliables. Les résidents de ces municipalités riveraines au projet, comme nous, subiront aussi des impacts négatifs et ne sont pas consultés dans le processus.

Aurait-on idée de développer un parc éolien sur le bord du des lacs Memphrémagog, Massawipi ou Brôme ? Un tollé de protestation empêcherait un tel développement. On l'a aussi constaté dans les projets de Rivière du Loup et de Sainte-Luce. Pourquoi ici , alors que la beauté des montagnes est l'attrait majeur et en fait toute sa particularité topographique. Nous n'avons ni lac, ni fleuve pour établir un contre poids, seulement les montagnes, «La petite suisse du Québec». Pourquoi la saccager ?

Il y a seulement quelques décennies, peu de gens fréquentait le Parc de la Jacques-Cartier, on a déjà voulu y construire un barrage. Aller faire un tour aujourd'hui par une belle journée d'automne. Le potentiel récréotouristique et patrimonial de notre région est très important. Nous croyons qu'il faille assurer la protection de toute la vallée de

Kinnear's Mills et des vues sur le chemin Craig. Il ne faut pas négliger que la ville de Thetford Mines est fréquentée par les touristes aussi pour la beauté de son arrière pays.

Avec l'impact négatif sur les paysages vient nécessairement la baisse de valeur foncière des propriétés. Nous avons été informés dernièrement que si nous voulons vendre notre propriété nous devons déclarer qu'il y a un projet de développement éolien en cours. Si l'information est omise, ceci constitue un vice caché. C'est tout de même un vice pour un futur acheteur. Être riverain d'un parc éolien joue certainement sur la valeur de toutes les propriétés de la région. Qui compensera pour la perte de valeur foncière de notre propriété ? Pourrais-je vendre avant que le projet ne soit concrétisé ? À tous ceux qui sont en faveur du projet, je les invite aussi à faire une visite de la municipalité de Murdochville. Dans le contexte de cette municipalité, ce fut probablement une bénédiction. Est-ce le cas pour Kinnear's Mills ? St-Jean de Brébeuf ? et Thetford ?

2.2.Modèle et stratégie de développement versus développement durable

Le gouvernement du Québec, comme celui de l'Ontario, qui vient de présenter ses nouvelles règles pour le développement éolien et solaire (réf. Radio-Canada, 25 septembre 2009), doit développer un cadre précis du développement (distance minimale des habitations qui augmente avec le nombre d'éoliennes, définir davantage une vision d'ensemble de développement, identifier les zones où le développement est possible) en tenant compte de tous les potentiels économiques spécifiques et régionaux et d'un véritable développement durable long terme.

Ces modèle et stratégie gouvernementaux doivent davantage profiter des enseignements issus d'expériences étrangères pour ne pas commettre les mêmes erreurs. Une pétition nationale est en cours actuellement pour un moratoire sur tout développement éolien en France à cause des impacts sur la santé et les paysages, particulièrement dans la région de l'Ardèche (réf. Le Monde, été 2009). Les pays

scandinaves ont aussi innovés suite à leur expérience. Les Chinois installent même des éoliennes sur les lampadaires des autoroutes.

La consultation de la population doit intervenir au début du processus et non pas presque à la fin du projet. Le modèle de développement doit considérer les retombées économiques à long terme et globalement pour la société québécoise. Il doit impliquer tous les acteurs locaux dès le début pour légitimer le processus et présenter des décisions équitables pour tous. Le clivage social que nous subissons actuellement, sans en être la seule et principale cause, n'est pas étranger à ce principe d'équité qui devrait être à la base des actions gouvernementales. Dans le cas qui nous occupe, plusieurs citoyens subiront des impacts négatifs au profit d'un autre groupe qui tire des bénéfices sans nécessairement subir d'inconvénients.

Dernièrement qualifiés de néo-ruraux (réf. Terre de chez nous, 24 septembre 2009) , on peut comprendre le qualificatif si nous nous mettons à la place des citoyens installés depuis des générations. Après combien d'années sommes nous de vrais ruraux ? En quoi cela fait-il de nous des citoyens de seconde zone qui n'ont pas voix au chapitre ? Nous avons aussi à cœur le développement de la région, nous payons nos taxes, nous investissons dans la région, nous consommons dans la région, nous sommes aussi producteurs acéricoles. Nous prônons et valorisons tous les produits locaux, nous encourageons le marché public de Thetford, les producteurs d'agneaux, de lapins, la coopérative de St-Jacques de Leeds, le IGA de Thetford, etc. Nous avons récemment acheté des électroménagers et une voiture chez des commerçants de «Thetford mines. Nous avons engagés bucherons, menuisiers, entrepreneurs généraux, excavateurs, etc. locaux pour les travaux de la ferme. L'arrivée des «néo-ruraux» pour l'occupation du territoire constituent aussi un levier de développement économique durable important pour toutes les régions du Québec. Bien des municipalités voudraient pouvoir posséder le même potentiel d'attrait de nouveaux citoyens et de touristes. Le grand avantage de la région est aussi la proximité de la ville de Québec (moins de 100 km). Les urbains, bassin de futurs propriétaires, sont prêts à investir gros pour un beau paysage, la

tranquillité et le silence. Est-ce que ces éléments ne sont pas aussi recherchés et valorisés par tous ? Question de valeurs personnelles ? Est-ce qu'à y vivre depuis très longtemps on ne considère plus ces richesses et on la prend pour acquises ?

Ce ne devrait pas à être aux citoyens de s'entredéchirer pour débattre de l'orientation économique d'une région. Le processus ne devrait pas laisser de place aux irrégularités administratives des municipalités et aux conflits d'intérêt de certains élus municipaux qui doivent par la suite être dénoncés par les citoyens qui n'ont pas toujours les moyens de le faire.

Enfin, le modèle de développement doit tenir compte des caractéristiques spécifique du milieu social. Il doit y avoir un suivi de l'évolution socio-économique à long terme par le gouvernement du Québec pour mesurer les retombées réelles ce ces projets.

En résumé, le gouvernement du Québec doit réévaluer le modèle de développement actuel (The Gazette, 11 septembre 2009).

2.3 Acceptabilité sociale

À notre connaissance, le concept n'est pas développé dans le cadre de développement éolien, ne comprends pas de critères objectifs et précis de mesure. Est-ce que parce qu'une chambre de commerce, des élus municipaux, un journal local ou un député souhaite un développement qu'il est d'office accepté socialement ou bénéfique à long terme pour une région ? Quel sont les outils de mesure, les indicateurs ? Doit-il y avoir consultation de l'ensemble de la population qui subira directement les impacts négatifs ? Où sont les véritables intérêts et enjeux ? Manque d'énergie au Québec ? Politiques, économiques ? Tant que ces points ne seront pas définis, les projets susciteront toujours de la méfiance envers les autorités responsables. Il y a trop d'imprécision autour sur ces questions.

Finalement, nous sommes désolés par le constat actuel de clivage social dans une région si paisible.

Pour toutes ces considérations, nous n'appuyons pas le projet du Parc des Moulins et nous croyons qu'il ne doit pas être autorisé par le gouvernement du Québec. Oui au développement éolien mais pas n'importe comment et à n'importe quel prix.

Pierrette Cardinal et Denis Ménard

29 septembre 2009

Pierrette Cardinal

Denis Ménard